

Rivière-Salée, le 10 juin 2026

La Principale

A

Mesdames et Messieurs les responsables légaux

**Objet : Paiement de la demi-pension du 3ème Trimestre 2025/2026**  
(du 04 mai au 16 juin 2026)

Parents,

Votre enfant n'est pas boursier ou la bourse ne prend en charge que partiellement le montant de la demi-pension, aussi je vous invite à venir régulariser le paiement pour le 2ème Trimestre 2025-2026 :

**Du lundi 15 juin au mardi 30 juin 2026**

*Au bureau de l'intendance de 8h00 à 9h10 et de 9h50 à 11h00 précise*

Le prix du repas est de : **2,20 Euros.**

Le montant de la demi-pension s'élève à :

- 30,80 € soit 15 jours pour les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
- 35,20 € pour les élèves qui participent à l'ateliers théâtre,
- 33,00 € pour les élèves qui participent à l'ateliers origami
- 26,40 € pour les classes de 4<sup>ème</sup>
- 33,00 pour les classes de 3èmes
- 37,40 € pour les élèves de 3èmes qui participent aux ateliers de mise à niveau DNB
- 26,40 € pour la classe de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> SEGPA
- 24,20 € pour la classe de 4<sup>ème</sup> SEGPA

Ces différents montants tiennent compte des jours de grève et des jours de stage.

En cas de perte ou de bris de la carte de cantine, il vous sera réclamé 11,00 € en échange d'une nouvelle carte.

Seul l'élève muni de sa carte, aura accès au restaurant scolaire.

Les paiements peuvent être effectués :

- En espèces (veuillez avoir l'appoint)
- Par carte bancaire,
- Par chèque à l'ordre de L'Agent Comptable du Collège Georges ELISABETH,
- Par virement bancaire, ci-après l'IBAN joint :

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1972	0000	0010	0039	463	TRPUFRP1

Titulaire du compte : COLLEGE GEORGES ELISABETH

